

Compte rendu d'Entretien



Entretien avec M. le vice-Recteur

Le lundi 03 février 2014
Vice-rectorat - Mamoudzou



Pour le vice-Rectorat : M. le vice-Recteur, F. Coux – M. le secrétaire général, M. Claverie – M. le directeur de cabinet, M. Garcia.

Délégation de l'UNSA : J. Pehau, secrétaire national secteur revendicatif – P. Alberge, secrétaire délégué à la formation - G. Kingston, secrétaire académique 2nd degré – E. Hourcade, secrétaire général du SE-Unsa Mayotte – O. Blanchet, secrétaire académique 1^{er} degré

Les interventions, remarques, inquiétudes... du SE-UNSA sont repérées par le logo 

Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement (ESPE)

⇒ **Précision sur le projet de création d'une ESPE :**

↳ A quelle échéance ?

Il n'y a pas de création d'ESPE prévue dans l'immédiat. Un travail à moyen terme est engagé pour que Mayotte devienne un site de l'ESPE de La Réunion. La priorité est d'élever le niveau des maîtres de passer à un recrutement actuellement à Bac +2, puis Bac +3, puis M1. Pour atteindre cet objectif, le vice rectorat se projette sur les échéances suivantes :

- Rentrée 2014 : création d'une L3 en lettres et géographie
- Rentrée 2015 : création d'un master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)
- Rentrée 2016 : création d'un site de l'ESPE de la réunion qui permettra l'ouverture d'un CRPE.

Le CUM n'a pas de légitimité pour qu'une ESPE soit créée et rattachée au CUM car le centre universitaire reste rattaché à des universités de métropole. La proximité de La Réunion invite à une cohérence géographique nécessaire sur l'Océan Indien et il n'y a pas, selon le Vice-Recteur, de freins culturels ou politiques. Il a des contacts avec le Recteur de la Réunion, et tout le monde a compris l'intérêt à ce que Mayotte devienne un site de l'ESPE de La Réunion.

 Deux inquiétudes restent toujours en suspens :

- N'est-il pas prématuré de vouloir augmenter le niveau de recrutement (de BAC+2 à BAC+3) sachant que l'an dernier au concours externe d'IERM, seuls 52 places sur les 70 ouvertes au concours (recrutement à un niveau BAC+2) ont été pourvues.
- Comment faire coexister des filières différentes (stagiaires issus du concours internes recrutés à un niveau BAC ou BAC+2 et stagiaires issus du concours externes recrutés à un niveau BAC+3 ou Master1).

Mon choix c'est l'Unsa!

<http://sections.se-unsa.org/976>



- ⇒ **Que deviendront les postes d'EMF ? Quel(s) profil(s) d'enseignants pourront postuler dans cette ESPE ?**

Le Vice-Rectorat souhaite revoir le cahier des charges de la formation des maîtres.

Le Vice-Rectorat va s'appuyer sur un système transitoire pour garder des postes d'EMF. Actuellement il y a une trentaine d'EMF et probablement beaucoup plus à la rentrée 2014. Le projet d'un site d'ESPE de l'université de la Réunion à Mayotte, reste à élaborer. Le statut des enseignants pouvant exercer dans cette ESPE fera partie de cette réflexion mais il devrait y avoir un volet de formation des formateurs (notamment pour faciliter l'obtention du nouveau diplôme de formateur pour lequel une VAE d'un formateur titulaire d'un CAFIPEMF ne pourrait, à elle seule suffire à valider le diplôme).

Formation initiale et continue

- ⇒ **Est-ce que la création d'une ESPE, signifie la fin du statut d'IERM ?**

Même avec la création d'un site d'une ESPE, le département de Mayotte aura toujours besoin de deux voies de recrutement : IERM et PE. Selon le VR, le nombre de candidats au concours interne niveau BAC devrait rapidement diminuer.

Le plan de formation qui sera retenu pour la formation des lauréats au concours interne sera arrêté en début Mars.

- 🇺🇳 Le SE-UNSA porte le projet d'une formation des stagiaires « internes » qui serait sur le même mode que celui des candidats « externes ». Cette organisation permettrait non seulement d'assurer une équité en termes de formation, mais aussi de relancer la formation continue des enseignants titulaires.

Pour le VR, former les enseignants titulaires recrutés avant 1995 devrait être une priorité.

- ⇒ **Qu'en est-il des problèmes rencontrés par les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) ?**

Actuellement 107 EAP ont été recrutés (2 tiers 1^{er} degré/ 1 tiers 2nd degré) sur un potentiel de 140 (les EAP doivent justifier d'un diplôme de niveau L2 au minimum).

Le VR nous explique que certains EAP n'ont pas fourni les pièces nécessaires pour être payés. Mais ce n'est pas le VR qui paie. Il transmet les dossiers pour mise en paiement et cette affaire devrait être régularisée.

Enseignants ressource au collège

- ⇒ **Le dispositif sera-t-il maintenu?**


Le dispositif sera maintenu selon l'évaluation qu'en fera le chef d'établissement. Les chefs d'établissement jouissent d'une autonomie pour penser le projet et identifier la personne ressource la plus à même de porter ce projet.

La priorité est donnée à la stabilité des équipes, **un enseignant qui souhaite rester sur ce type de poste, y sera affecté si le chef d'établissement ne s'y oppose pas.**

- ⇒ **Est-il prévu un volume horaire comptabilisé dans**


les 24 h d'Obligation Réglementaire de Service pour rencontrer les collègues dans les écoles ?

Des heures comptabilisées dans les ORS peuvent tout à fait être utilisées pour assurer la liaison collègue / écoles du secteur / maîtres de CM2. Il faut introduire de la souplesse dans une relation de confiance réciproque entre l'enseignant ressource et la structure. Les modalités pratiques sont discutées lors de l'élaboration du projet.

-  Des collègues nous font remonter des difficultés de gestion administrative et un manque de formation sur les missions spécifiques de ce dispositif.

Le Vice-Recteur ne souhaite pas qu'il y ait une formation qui uniformiserait le fonctionnement et l'organisation des enseignants affectés sur ce dispositif. Chaque établissement doit avoir un projet qui lui soit propre pour répondre aux besoins locaux. **Suite aux remarques portées par le SE-UNSA, le VR a pris note des points suivants :**

- Les circonscriptions doivent veiller à transmettre tous les documents « 1^{er} degré », et à ne pas oublier les enseignants affectés sur ces dispositifs.
- Les chefs d'établissements doivent informer les enseignants de la pérennité de ce dispositif et de leur décision de reconduire les enseignants sur ce dispositif avant la phase de mouvement intra départementale.
- Une formation pourrait être organisée en début d'année scolaire.

 Le SE-UNSA vous conseille de demander officiellement une entrevue avec le chef d'établissement (avant la phase de mouvement) pour faire le point sur la poursuite de ce dispositif et dans le cas où vous souhaitez être reconduit sur ce poste, d'en faire la demande par écrit auprès du VR (par voie hiérarchique).

Plus de maîtres que de classes


⇒ Ce dispositif sera-t-il reconduit ?

Ce dispositif sera reconduit et il est prévu la création de 45 postes supplémentaires pour la rentrée 2014, ce qui portera le nombre de postes « plus de maîtres que de classes » à 80.

La stabilité des équipes est là encore la priorité. Les enseignants seront reconduits dans leur fonction dans ce dispositif selon le bilan qui en sera fait par l'IEN de circonscription. Les enseignants qui ne seront pas reconduits sur ce dispositif, seront réaffectés sur le poste qu'ils occupaient l'année dernière ou pourront participer au mouvement intra départemental.

Suite aux remarques portées par le SE-UNSA, le VR a pris note de la demande suivante :

- Les IEN doivent informer les enseignants de la pérennité de ce dispositif et de leur décision de reconduire les enseignants sur ce dispositif avant la phase de mouvement intra départementale.

 Le SE-UNSA vous conseille de demander officiellement une entrevue avec votre IEN (avant la phase de mouvement) pour faire le point sur la poursuite de ce dispositif et dans le cas où vous souhaitez être reconduit sur ce poste, d'en faire la demande par écrit auprès du VR (par voie hiérarchique).

Rythmes scolaires

⇒ **Quelles communes seront concernées à la rentrée prochaine ?**

La loi sur la mise en place des rythmes scolaires s'appliquera à la rentrée prochaine dans toutes les classes qui ne sont pas en rotation (soit 80% des classes). Mayotte est un département et ne peut se soustraire aux lois de la république.

- 🇺🇳 Le SE-UNSA informe qu'il soutient la mise en place des rythmes scolaires, mais fait néanmoins part de ces inquiétudes quant à la mise en œuvre concrète, surtout si les communes n'ont pas envisagées d'accompagnement sur le temps péri éducatif.

7 communes sont en train d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PET) : Pamandzi, l'Abattoir, Accoua, Kani, Chirongui, M'Tsangamouji, Sada. En ce qui concerne les autres communes, il n'y a pas d'informations à ce jour. La mise en place des rythmes scolaires n'est une obligation que pour le volet scolaire, pas pour un PET !

Pour le VR, le bilan de la mise en place de ces rythmes dans les communes de Bandraboua et M'Tsambo est globalement positif, même s'il y avait des inquiétudes de la part des parents et une difficulté à trouver des personnes qualifiées pour accompagner les élèves sur le temps péri scolaire.

- Les élèves sont pris en charge sur une période plus longue dans la journée, ce qui convient à un certain nombre de parents.
- Peu d'absentéisme.
- Ces communes réfléchissent à la mise en place d'un service de restauration scolaire.
- La mise en place des rythmes scolaires a permis de revoir l'organisation pédagogique de la journée (plus d'EPS, d'arts visuels, d'éducation musicale...)

Le VR conseille cependant d'organiser ces rythmes scolaires en réduisant au maximum la pause méridienne à 1h30.

- 🇺🇳 Le SE-UNSA n'a pas pour l'instant le retour de terrain des collègues de Bandraboua et M'Tsambo.

Questions d'ordre général sur le 2nd degré et les dispositifs propres à l'éducation prioritaire.

⇒ **Confirmez-vous l'information entendue mercredi soir à 18h sur les ondes de Mayotte 1^{ère} : « le département entier de Mayotte serait classé en dispositif d'éducation prioritaire » ?**

Le VR ne confirme pas cette information. Les projets sont les suivants :

2014 : REP+ sur le secteur de Dombéni

2015 : 2 autres REP+ (secteur à définir)

2017 : REP et REP+ (secteur à définir)

⇒ **L'encadrement pédagogique (IA-IPR) est partiel. Y aura-t-il du nouveau à la rentrée ?**

Il y aura un réseau de Professeurs formateur académique « conseillers pédagogiques » qui seront occupés par les enseignants qui sont déjà en décharge complète pour exercer cette

mission et un réseau de tuteur.

Des postes de professeurs formateur numérique seront également créés.

- ⇒ ***L'enjeu des contractuels est également un point sensible, quels sont les chantiers préparant la rentrée 2014 ? Un travail sera-t-il entrepris dans le cadre de la CCP des non titulaires enseignants ?***

Le VR a entendu les alertes du SE-UNSA Mayotte : il a bien l'intention de mettre ce dossier sur la table pour traitement avant le mouvement 2014.

- 🇨🇵 Ce dossier est porté par le SE-UNSA Mayotte depuis un an : le mouvement des contractuels manque d'équité et de transparence. Il va trop souvent à l'encontre des enseignants maorais. La CCP des enseignants non titulaires doit remplir sa mission dans l'équité et la transparence.

- ⇒ ***Chaque collège de Mayotte a bénéficié d'une dotation supplémentaire en autonomie. Ces moyens sont-ils attribués quelle que soit leur utilisation ? Ou bien sont-ils fléchés ? Quid des projets expérimentaux propres à la problématique des élèves de Mayotte ?***

Ces moyens sont fléchés : ils doivent correspondre à des projets face élèves et répondre aux priorités définies par le chef d'établissement et le VR : stages de remises à niveau, stages linguistiques, accompagnement des élèves... Ils ne pourront être utilisés pour créer des divisions supplémentaires.

- 🇨🇵 Le SE-UNSA Mayotte se félicite de ce fléchage pour des projets face élèves : on est bien dans une démarche de projets pédagogiques d'équipes.

- ⇒ ***L'orientation à Mayotte est un réel problème: des mesures nouvelles sont-elles envisagées pour l'orientation post-collège et l'orientation post-bac ? Y a-t-il un dispositif volontariste de l'état pour faciliter l'accès au monde professionnel aux élèves en sortie d'étude sur le territoire ? L'opération « Ma mobilité, mon emploi, mon avenir » à La Réunion devrait être source d'inspiration pour le Conseil Général.***

L'orientation reste une préoccupation très importante pour le VR. L'objectif est d'élever le niveau scolaire pour permettre au maximum d'élève de poursuivre leurs études et/ou de trouver du travail hors de Mayotte étant donné l'offre économique restreinte existante sur l'île.

Cette ambition passerait par une volonté de se rapprocher du niveau national de passage en 2nd Générale et Technique, soit 67% (actuellement le taux d'orientation à Mayotte est de 52%). La voie professionnelle ne paraît pas être ce qu'il faut développer compte tenu de la réalité économique de Mayotte.

A la rentrée prochaine le nombre de places en BTS sera le même que cette année mais l'offre de formation sera doublée (création de nouveaux BTS).

- 🇨🇵 Le CG de Mayotte doit remplir ses prérogatives en matière de formation et d'accompagnement de la jeunesse mahoraise. L'éducation nationale ne peut à elle seule masquer les insuffisances des dispositifs propres au CG.
- 🇨🇵 GRETA de Mayotte à Kahani est en très grandes difficultés : 47 millions de déficit. Mais une nouvelle équipe dirigeante tente de relancer le GRETA en s'appuyant sur les entreprises

Mon choix c'est l'UNSA!



<http://sections.se-uns.org/976>

privées de l'île, sur leurs besoins en formation. Il y a une chance sur 2 que le GRETA survive.

- 🇸🇪 La question des débouchées pour nos élèves à Mayotte et ailleurs est une question cruciale : le SE-Unsa Mayotte n'est pas convaincu qu'en poussant les élèves vers le lycée général et le niveau BAC+2, le problème des débouchées sur le marché du travail soient résolues.

Question des statuts

- ⇒ **Qu'en est-il des congés bonifiés ? Indemnité de changement de résidence ? Billet d'avion « inter séjour »...**

Le report de la parution des nouveaux décrets sur les congés bonifiés à fin Mars, début Avril ne permet pas de lever les doutes sur l'indemnité de changement de résidence et la prise en charge du vol retour dans son académie d'origine.

Concernant **les versements des IE de 4^{ème} et 5^{ème}** année, le vice-Recteur est absolument rassuré par la DGRH et le ministère de la Fonction Publique sur le fait qu'elles seront versées.

- 🇸🇪 Nos secrétaires nationaux ont reçu de la DGRH la semaine dernière la même information.

- ⇒ **Quels sont les critères qui pourront faire valoir des CIMM en métropole et ainsi bénéficier de congés bonifiés tous les 3 ans payés à 100% ?**

Pour le Vice-Recteur, les CIMM ne peuvent être envisagés ailleurs qu'à Mayotte si on paie ses impôts sur Mayotte sauf si on a occupé un poste équivalent à celui actuellement occupé à Mayotte, dans un autre département avant d'être affecté à Mayotte.

En clair, tous les collègues ayant passé un concours à Mayotte ne peuvent faire prévaloir des CIMM en dehors de Mayotte, ceux qui ont été titularisés en dehors de Mayotte le pourront.

- 🇸🇪 Les CIMM ont été créés au départ pour permettre à des agents originaire d'outre mer affectés en métropole, de rentrer dans leur département d'origine. Concernant Mayotte il s'agirait de faire valoir les CIMM pour entrer en métropole, ce qui est l'inverse de la situation habituelle.

- 🇸🇪 Etant donné la particularité mahoraise et les interprétations nombreuses que l'on peut avoir sur les critères permettant de faire valoir des CIMM, nos secrétaires nationaux feront un point sur cette question avec UNSA Fonction Publique.